



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
17/09/2025

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 04
Votants : 27

OBJET :

PATRIMOINE

====

Etat d'assiette et destination des coupes de bois pour 2026

En l'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoint ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme BOURDIN Géraldine, M. COSTE Jean-François, Mme BOISORIEUX Michelle, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, , Mme DUNYACH Monique, M. REDONDO Simon, Mme OHN Christiane, M. CARLES Yves, Mme FERRIZ Paulette, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire,
M. INGHAM John, Conseiller Municipal, à M. BELTRAN José, Adjoint,
Mme CAPEILLE Sandrine, Conseillère Municipale à M. ANGULO José, Adjoint,
Mme BRISSAUD Mina, Conseillère Municipale à Mme OHN Christiane, Conseillère Municipale,

Absent(s) :

M. PARAYRE Jean, M. PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur REDONDO Simon

L'assemblée est informée des propositions de l'ONF concernant l'assiette des coupes de la forêt communale de CERET pour l'exercice 2026 :

- Inscription à l'état d'assiette de la parcelle suivante : parcelle 28 C.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la proposition du technicien pour les coupes mentionnées.

Afin de traiter le dossier, l'Office National des Forêts sollicite les noms de 3 garants responsables désignés par délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité
de ses membres présents ou représentés

- **D'APPROUVER** l'inscription à l'état d'assiette 2026 des coupes suivantes et leur destination :

<u>Parcelle (UG)</u>	<u>Type de coupe</u>	<u>Volume présumé réalisable (m3)</u>	<u>Surface à parcourir (ha)</u>	<u>Coupe réglée/ Non réglée</u>	<u>Destination : Vente ou Délivrance (affouage)</u>
28C	Taillis	267	1.3	Réglée	Vente

- **DE DEMANDER** à l'ONF de bien vouloir procéder à leur désignation ;

- **DE NOMMER** Garants responsables pour les coupes de bois /

. Monsieur Stéphane BERTHELOT,

. Madame Michelle TORRENT,

. Monsieur Michel COSTE, Maire,

- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces opérations.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

Le secrétaire de séance,
Simon REDONDO



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.